

**FONDS DES MÉDIAS DU CANADA**

**Groupe de travail**

**Date : 25 octobre 2011**

**Présentateur : S. Cardin**

**OBJET : Documentaires**

---

**CONTEXTE ET DISCUSSION**

Actuellement, le Fonds des médias du Canada (FMC) soutient la production de documentaires de plusieurs façons. Le Groupe de travail sur les documentaires offre aux intervenants la possibilité d'examiner les mécanismes de financement actuels des documentaires, les données les plus récentes sur leurs résultats ainsi que d'éventuelles modifications aux programmes. Ce document abordera chacun des aspects de l'appui du FMC en ce qui a trait aux documentaires ainsi que les données pertinentes.

**Allocation des enveloppes de rendement selon le genre**

Le Programme des enveloppes de rendement constitue la principale source de financement des documentaires. Le financement de ce programme est réparti partiellement selon le genre, comme l'explique le Guide des enveloppes de rendement (GER) :

**C.1.1 Établissement du budget**

Le montant de financement prévu pour le Programme des enveloppes de rendement, réparti selon la langue et le genre, est déterminé par le conseil d'administration (CA) du FMC pour chaque exercice financier. Ces montants sont répartis dans le Programme des enveloppes de rendement selon les niveaux cibles par genre, comme suit :

	<b>Enveloppes de langue anglaise</b>	<b>Enveloppes de langue française</b>
<b>Dramatiques</b>	61,1 %	55,0 %
<b>Documentaires</b>	16,5 %*	22,0 %
<b>Enfants et jeunes</b>	20,4 %	17,0 %
<b>Variétés et arts de la scène</b>	2,0 %	6,0 %

\* Ce pourcentage exclut l'allocation de 3,5 M\$ du Programme de documentaires d'auteur de langue anglaise.

Le FMC offre une certaine flexibilité aux diffuseurs quant à la façon dont ceux-ci peuvent dépenser leur allocation de catégorie langue-genre chaque année. L'organisme qualifie cette latitude de « marge de manœuvre ». Le GER la décrit comme suit :

**C.1.6. Calcul des montants par genre et de la marge de manœuvre**

Afin d'accorder aux télédiffuseurs une flexibilité dans l'utilisation de leur enveloppe de rendement par genre en raison des changements constants apportés aux stratégies de programmation, un pourcentage spécifique (soit 50 %) est soustrait du montant de chaque catégorie langue-genre. Ces portions sont combinées pour constituer une « marge de manœuvre ». Le montant de la marge de manœuvre peut être utilisé dans n'importe quel des genres appuyés par le FMC, à

l'entière discrétion du télédiffuseur. Le montant restant pour un genre doit être utilisé dans ce genre d'émission.

Aux yeux des intervenants en documentaires, les répercussions de la marge de manœuvre de 50 % de ce genre constituent un enjeu notable. Certains d'entre eux ont affirmé qu'ils étaient préoccupés du fait qu'une marge de manœuvre de 50 % pourrait entraîner une réduction des sommes consacrées à des documentaires au profit de productions d'autres genres.

#### Répercussions de l'utilisation de la marge de manœuvre sur l'allocation des enveloppes de rendement des documentaires

<i>Anglais</i>	Allocations originales (en % de tous les genres)	Engagements finals (en % de tous les genres)	Différence (en points de %)
2010-2011*	16,5	15,6	- 0,9
2009-2010	18,0	15,8	- 2,2
2008-2009	18,0	17,1	- 0,9

\* Une partie de l'allocation des ER des documentaires a été accordée au Programme de documentaires d'auteur de langue anglaise.

<i>Français</i>	Allocations originales (en % de tous les genres)	Engagements finals (en % de tous les genres)	Différence (en points de %)
2010-2011	22,0	20,3	- 1,7
2009-2010	22,4	22,1	- 0,3
2008-2009	22,4	20,8	- 1,6

Remarque : La marge de manœuvre a été établie à 50 % pour l'exercice financier 2010-2011 et à 15 % pour les années précédentes.

En dépit d'une marge de manœuvre de 50 % en 2010-2011, le financement des documentaires de langue anglaise n'a pas accusé de baisse importante par rapport à l'allocation originale du genre. Le financement des documentaires de langue française a pour sa part chuté de 1,7 point de pourcentage par rapport à l'allocation originale de 22 %.

Le tableau qui suit révèle une baisse du nombre total de projets documentaires financés entre 2009-2010 et 2010-2011 dans les enveloppes de rendement de langue anglaise tandis que le marché francophone est pratiquement demeuré au même niveau. Toutefois, les activités liées aux documentaires d'auteur sont demeurées stables au cours de la même période, et ce dans les enveloppes des deux langues.

Tendances des formats  
— enveloppes de rendement (au 19 octobre)

Télévision seulement		Nombre de projets			Engagements du FMC (en milliers de dollars)			% des engagements		
		2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012 (à ce jour)	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012 (à ce jour)	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012 (à ce jour)
<b>Anglais</b>										
Émissions uniques										
	Documentaires d'auteur	12	13	2	919	1 704	92	3	6	1
	Autres émissions uniques	79	57	30	12 825	10 371	5 525	42	37	47
Total partiel		91	70	32	13 744	12 075	5 617	45	43	47
Miniséries		14	8	6	3 511	1 928	889	11	7	7
Séries		27	28	7	13 371	14 002	5 352	44	50	45
Total		132	106	45	30 627	28 005	11 857	100	100	100
<b>Français</b>										
Émissions uniques										
	Documentaires d'auteur	18	16	13	2 076	1 171	1 422	10	7	13
	Autres émissions uniques	38	41	28	4 094	3 850	2 115	20	22	19
Total partiel		56	57	41	6 170	5 021	3 537	31	29	32
Miniséries		18	17	12	3 023	2 560	1 628	15	15	15
Séries		35	31	15	10 796	10 032	5 730	54	57	53
Total		109	105	68	19 989	17 613	10 896	100	100	100

Remarque : Les données pour les documentaires d'auteur pour 2009-2010 ne sont pas fiables.

Outre l'utilisation d'une marge de manœuvre, l'extrait de la section C.1.1 du GER indique que, « à compter de 2011-2012, l'enveloppe budgétaire destinée aux documentaires de langue française sera calculée en distinguant les émissions uniques et les séries ». Certains intervenants ont toutefois formulé des demandes relativement aux résultats de cette modification pour 2011-2012. Voir les annexes « A1 » et « A2 » pour la simulation relative à ces deux marchés.

**Productions internes et productions affiliées dans le cadre du Programme des enveloppes de rendement**

Le FMC permet qu'un certain pourcentage de son financement en vertu du Programme des enveloppes de rendement soit accordé à des productions réalisées directement par les diffuseurs (productions internes) ou à leurs sociétés de production affiliées. La section 2.1.1 des Principes directeurs du Programme des enveloppes de rendement se lit comme suit :

Une société de production affiliée à un télédiffuseur est un requérant, selon les termes de la section 3.1(1), qui est affilié à un télédiffuseur canadien (le FMC emploie la définition d'« affilié » au sens de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*). Les productions affiliées sont des projets produits par des sociétés de production affiliées à un télédiffuseur dont les droits de diffusion ont été acquis par leur(s) télédiffuseur(s) affilié(s). Les productions internes sont des projets produits par et sous propriété d'un télédiffuseur canadien. La portion de l'enveloppe que les télédiffuseurs peuvent consacrer aux productions affiliées et aux productions internes est limitée à 7,5 % du montant de leur enveloppe de rendement pour les documentaires et à 15 % du montant de leur enveloppe de rendement pour tous les autres genres. [C'est nous qui soulignons.]

Certains intervenants ont exprimé leur inquiétude devant la possibilité que la programmation documentaire s'avère particulièrement attrayante aux yeux de certains diffuseurs qui pourraient ainsi souhaiter la réaliser à l'interne ou grâce au concours de sociétés de production affiliées.

Mentionnons également que les diffuseurs sont devenus des requérants admissibles en 2010-2011.

#### Financement de la production interne et affiliée de documentaires

##### Anglais

*Convergent*

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
FMC (en milliers de dollars)	0	0	0	292	102
% du total	0	0	0	0,9	0,3
Nombre de projets	0	0	0	2	2
% du total	0	0	0	1,5	1,8

Remarque : Un documentaire a été produit par une société affiliée et un autre a été produit à l'interne en 2010-2011.

##### Français

*Convergent*

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
FMC (en milliers de dollars)	273	382	414	452	275
% du total	1,3	1,7	1,9	1,7	1,2
Nombre de projets	3	2	2	2	1
% du total	2,5	1,6	1,7	1,6	0,9

Remarque : Aucun documentaire n'a été produit à l'interne en 2010-2011 (seule année pour laquelle cela était permis).

En examinant les données des cinq dernières années, on constate que la production affiliée n'a pas obtenu d'allocations importantes de financement de documentaires. Avant 2010-2011, les diffuseurs étaient contraints d'observer les niveaux historiques de soutien aux productions affiliées de leur enveloppe. En 2010-2011, ils étaient restreints à 7,5 % seulement de leur enveloppe de documentaires pour la production affiliée ou en interne (les 7,5 % sont calculés après la suppression de la marge de manœuvre). Nous avons observé une baisse du financement des productions affiliées de langue française de 2009-2010 à 2010-2011. De la même façon, les productions affiliées et en interne de langue anglaise ont affiché une baisse en 2010-2011 comparativement à 2009-2010.

### **Programme de documentaires d'auteur de langue anglaise**

En 2010-2011, le FMC a créé un nouveau programme, le Programme de documentaires d'auteur de langue anglaise. Ce dernier visait à :

- stimuler la demande pour des émissions documentaires uniques en offrant des allocations consacrées exclusivement aux documentaires d'auteur de langue anglaise ;
- offrir aux documentaristes la capacité de soumettre une demande de financement au FMC avant même d'avoir obtenu une entente relative à des droits de diffusion canadiens. En raison des exigences de l'Entente de contribution conclue avec le ministère du Patrimoine canadien, le FMC ne peut accorder de financement à un projet sans qu'un télédiffuseur canadien y soit associé. Or, cette mesure visait à permettre à un producteur d'obtenir un financier du FMC avant même qu'il ne soit assuré de la participation d'un diffuseur canadien. Cet engagement conditionnel du FMC devait également permettre de rehausser l'attrait du projet aux yeux des diffuseurs. On espérait aussi que des partenaires financiers autres que des diffuseurs canadiens pourraient participer de façon accrue au financement de documentaires.

Cette année, les résultats montrent une demande accrue à l'endroit du programme, un plus grand nombre de demandes de projets admissibles, de 20 à 43, ainsi qu'une demande en financement plus élevée, de 3,7 M\$ à 8,7 M\$.

La participation financière moyenne du FMC à la composante télévision a elle aussi été plus élevée cette année, passant de 126 000 \$ à 174 000 \$, suivant ainsi l'accroissement de la moyenne du niveau de budget, ce qui a entraîné une diminution du nombre de projets financés (17 au lieu de 20).

À ce jour, quatre des projets soutenus en 2010-2011 n'ont pas atteint le seuil de droits de diffusion de 15 %. Ceux-ci ont jusqu'au 5 décembre 2011 pour y parvenir. En ce qui concerne les 17 projets financés en 2011-2012, 13 d'entre eux n'ont pas atteint le seuil de droits de diffusion de 15 %. Mentionnons toutefois que ces décisions ont été annoncées récemment.

Voir l'annexe D pour plus d'information sur le Programme de documentaires d'auteur de langue anglaise, incluant les diffuseurs qui participent au financement et les tierces parties ayant déclenché l'admissibilité.

### **Exigences en matière de convergence**

L'un des principaux mandats du FMC consiste à tendre à la « convergence » pour l'ensemble des genres de production du volet convergent. À titre d'exemple, la section 3.2 du Programme des enveloppes de rendement stipule ce qui suit :

Un projet admissible est convergent. Aux fins du FMC, un projet convergent doit avoir :

- 1) une composante télévision diffusée par :
  - a) un ou des télédiffuseurs traditionnels à heures fixes titulaire(s) d'une licence de diffusion du CRTC ;
  - b) un ou des services de vidéo sur demande (VSD) titulaire(s) d'une licence de diffusion du CRTC ;

et

- 2) l'un ou la totalité des moyens suivants :
  - a) une ou des composantes médias numériques ;
  - b) la composante télévision diffusée auprès du public canadien par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs services de vidéo sur demande titulaire(s) d'une licence de diffusion du CRTC ;
  - c) la composante télévision diffusée auprès du public canadien par une société canadienne par l'intermédiaire d'une diffusion numérique non simultanée.

En vertu de la section 2 a) ci-dessus, la notion de « composante médias numériques » est décrite comme étant un « projet audiovisuel, multimédia ou interactif » qui est lié à la composante télévision et qui, entre autres choses, est « riche et élaboré ».

Une composante médias numériques à contenu riche et élaboré comprend : les applications Web 2.0 et ultérieures, les sites Internet hautement immersifs ou interactifs, les applications et contenus mobiles ou les jeux vidéo, les contenus ou les applications présentant un contenu substantiel selon les normes actuelles de l'industrie — ou les surpassant —, ou encore les contenus et applications analogues.

C'est en particulier ce contenu « riche et élaboré » que l'exigence de convergence du FMC cherche à encourager. Certains intervenants ont toutefois avancé que les documentaires — et, à plus forte raison, les documentaires uniques et d'auteur — son peu ou pas bien adaptés, pour y associer une composante médias numériques riche et élaborée.

Voir les annexes B1 et B2 pour les résultats en matière de convergence de tous les genres.

Si les documentaires en langue anglaise présentaient un moins grand nombre de composantes médias numériques financées que les projets des catégories enfants et jeunes, d'une part, et dramatiques, d'autre part, dans les faits, les documentaires de langue française présentaient plus de composantes médias numériques financées que les autres genres.

### **Calcul du seuil des droits de diffusion et de participation maximale**

Actuellement, le calcul de la participation maximale pour les documentaires de langue anglaise s'appuie sur une proportion des droits de diffusion admissibles. À titre d'exemple, pour un documentaire dont la production s'élève à 400 000 \$ ou plus l'heure, la participation du FMC ne peut s'élever à plus de 1,50 \$ pour chaque dollar de droits de diffusion admissibles par enveloppe de rendement (ou 49 % du budget, selon la plus petite somme des deux).

Certains intervenants ont affirmé que le fait de lier de la sorte la participation maximale du FMC aux droits de diffusion versés par le diffuseur limite indûment l'étendue et la souplesse des dispositions de financement qui peuvent être mises en œuvre pour les projets. De plus, ils ont souligné que le FMC n'applique pas cette formule de façon universelle et que, en règle générale, les documentaires de langue française obtiennent une participation maximale de 49 % (de leur budget de production). Le FMC pourrait modifier — et, dans une certaine mesure, simplifier — les calculs de participation maximale des projets de documentaires de langue anglaise en adoptant tout simplement l'approche des 49 % actuellement préconisée pour le marché francophone.

De plus, les documentaires de langue anglaise et leur contrepartie française présentent des budgets et des « types » de catégories différents. Vous trouverez la liste complète de ces catégories dans l'annexe C de ce document. Le FMC pourrait tenter de stimuler davantage la production de documentaires dans le cadre du Programme d'enveloppes de rendement de langue anglaise en réduisant le seuil des droits de diffusion des projets uniques et des documentaires d'auteur de langue anglaise de type long métrage, une approche similaire à celle pratiquée du côté francophone.

---

### **COMMENTAIRES :**

## ANNEXE A1

Simulation du marché francophone : suppression de la répartition entre les émissions uniques et les séries

	Enveloppe 2011-2012		Enveloppe simulée sans répartition		Différence entre la simulation et les sommes pour 2011-2012		
	En M\$	%	En M\$	%	Modification de l'allocation (en M\$)	Modification de l'allocation (en %)	Modification dans la part de financement disponible (en points de %)
Astral	9,56	48	10,24	52	0,69	0	3
Radio-Canada	6,30	32	5,69	29	- 0,61	0	- 3
TVA	0,38	2	0,37	2	- 0,01	0	0
Télédiffuseurs éducatifs	2,06	10	2,03	10	- 0,02	0	0
Indépendants	1,39	7	1,41	7	0,01	0	0
RDS	0,13	1	0,07	0	- 0,06	0	0
Total	19,81	100	19,81	100	0,00	0	0

Remarque : Les diffuseurs indépendants sont APTN, TV5 et V. Les réseaux éducatifs sont TFO et Télé-Québec.

La simulation, qui supprime la répartition entre les émissions uniques et les séries, indique que les seules modifications importantes dans l'allocation touchent Radio-Canada et Astral. Astral gagnerait environ 700 000 \$ ou 3 % des parts pour l'ensemble de ces chaînes tandis que Radio-Canada perdrait quelque 600 000 \$, ce qui se traduirait par une perte en parts de 3 %.

Ce changement concernait uniquement le marché francophone pour l'année 2011-2012. Certains intervenants ont exprimé le souhait que l'on explore les retombées potentielles d'une telle politique pour le marché anglophone.

## ANNEXE A2

Simulation du marché anglophone : introduction d'une répartition entre les émissions uniques et les séries

Par type	Enveloppe documentaire 2011-2012		Enveloppe simulée : projets uniques		Enveloppe simulée : projets séries		Enveloppe des documentaires : total simulé		Différence entre la simulation et les sommes pour 2011-2012		
	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	Modification à l'allocation (M\$)	Modification à l'allocation (%)	Modification des parts de financement disponible (en points de %)
Principaux groupes de sociétés	27,09	91	11,67	92	15,44	91	27,11	91	0,02	0	0,001
Petits groupes, télédiffuseurs éducatifs et diffuseurs indépendants	2,54	9	1,07	8	1,45	9	2,52	9	- 0,02	0	- 0,01
<i>Principaux groupes de sociétés</i>											
Astral	0,08	0	0,09	1	0,02	0	0,11	0	0,03	0	36
Bell	4,83	16	2,28	18	2,67	16	4,95	17	0,12	0	2
CBC	4,92	17	6,90	54	0,87	5	7,77	26	2,85	10	58
Corus	3,38	11	0,27	2	2,42	14	2,68	9	- 0,69	- 2	- 21
Rogers	0,14	0	0,04	0	0,08	0	0,12	0	- 0,01	0	- 10
Shaw	13,74	46	2,10	16	9,38	56	11,47	39	- 2,27	- 8	- 17

Remarque : Les petits groupes, les réseaux éducatifs et les diffuseurs indépendants sont APTN, CTS, GlassBox, High Fidelity, Knowledge, SCN, Stornoway, Super Channel, TVO et ZoomerMedia.

La simulation des documentaires concernant les émissions uniques par rapport aux séries du marché anglais pour 2011-2012 suggère que les résultats seraient le plus avantageux pour la CBC, ajoutant ainsi 2,85 M\$ à son enveloppe actuelle de 4,92 M\$, soit une augmentation de 58 %. Cette hausse se ferait en grande partie aux dépens de Shaw, qui perdrait 2,27 M\$ (ou 17 %), et de Corus, qui subirait une perte de 0,7 M\$ (ou 21 %).

Lorsqu'on compare les principaux groupes de sociétés aux groupes plus modestes, aux télédiffuseurs éducatifs et aux indépendants, les répercussions sont amoindries. Les principaux groupes de sociétés récoltent 20 000 \$ supplémentaires, au détriment de l'ensemble formé des petits groupes de sociétés, des télédiffuseurs éducatifs et les indépendants. La simulation a été compilée à l'aide de la moyenne sur cinq ans de la répartition des productions uniques par rapport aux séries. Elle tient compte d'un ratio de 43 contre 57 pour l'allocation des budgets des documentaires de langue anglaise.



## ANNEXE B1

## Exigence de convergence selon le genre

		2010-2011					
		Financement en M\$	Nombre de projets convergents	% du total des parts liées à la langue	Financement des MN (M\$)	Nombre de MN financés	Nombre de MN financés en % des projets de MN
<i>Anglais</i>							
DRAMATIQUES	MN de base	2,5	1	2			
	MN R et É	79,7	21	71			
	<b>Total partiel — médias numériques</b>	<b>82,2</b>	<b>22</b>	<b>73</b>	<b>1,0</b>	<b>10</b>	<b>45</b>
	Distribution numérique	7,5	7	7			
	Vidéo sur demande	23,1	14	20			
Total — Dramatiques		112,8	43	100			
Enfants et jeunes	MN de base	3,3	3	8			
	MN R et É	33,9	30	86			
	<b>Total partiel — médias numériques</b>	<b>37,2</b>	<b>33</b>	<b>95</b>	<b>1,6</b>	<b>17</b>	<b>52</b>
	Distribution numérique	0,8	5	2			
	Vidéo sur demande	1,2	4	3			
Total — Enfants et jeunes		39,2	42	100			
DOCUMENTAIRES	MN de base	1,5	5	5			
	MN R et É	7,0	22	23			
	<b>Total partiel — médias numériques</b>	<b>8,4</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>0,4</b>	<b>12</b>	<b>44</b>
	Distribution numérique	11,1	40	37			
	Vidéo sur demande	10,5	47	35			
Total — Documentaires		30,0	114	100			
VAS	MN de base	0,0	0	0			
	MN R et É	0,0	0	0			
	<b>Total partiel — médias numériques</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Distribution numérique	2,6	10	71			
	Vidéo sur demande	1,1	3	29			
Total — Variétés et arts de la scène		3,6	13	100			

## ANNEXE B2

		2010-2011						
		Financement en M\$	Nombre de projets convergents	% du total des parts liées à la langue	Financement des MN (M\$)	Nombre de MN financés	Nombre de MN financés en % des projets de MN	
<i>Français</i>								
DRAMATIQUES	MN de base	1,0	1	2				
	MN R et É	36,3	20	75				
	<b>Total partiel — médias numériques</b>	<b>37,3</b>	<b>21</b>	<b>77</b>	<b>0,5</b>	<b>16</b>	<b>76</b>	
	Distribution numérique	9,6	10	20				
	Vidéo sur demande	1,3	1	3				
Total — Dramatiques		48,2	32	100				
Enfants et jeunes	MN de base	0,1	1	1				
	MN R et É	10,4	16	69				
	<b>Total partiel — médias numériques</b>	<b>10,5</b>	<b>17</b>	<b>70</b>	<b>0,5</b>	<b>10</b>	<b>59</b>	
	Distribution numérique	4,6	13	30				
	Vidéo sur demande	0,0	0	0				
Total — Enfants et jeunes		15,1	30	100				
DOCUMENTAIRES	MN de base	0,0	0	0				
	MN R et É	10,8	30	48				
	<b>Total partiel — médias numériques</b>	<b>10,8</b>	<b>30</b>	<b>48</b>	<b>0,7</b>	<b>26</b>	<b>87</b>	
	Distribution numérique	10,7	80	47				
	Vidéo sur demande	1,2	7	5				
Total – Documentaires		22,7	117	100				
VAS	MN de base	0,4	2	4				
	MN R et É	5,3	12	54				
	<b>Total partiel — médias numériques</b>	<b>5,7</b>	<b>14</b>	<b>58</b>	<b>0,4</b>	<b>11</b>	<b>79</b>	
	Distribution numérique	3,7	21	38				
	Vidéo sur demande	0,4	2	4				
Total — Variétés et arts de la scène		9,9	37	100				

## ANNEXE C

## DOCUMENTAIRES

LANGUE	PROJET		CONTRIBUTION MAXIMALE
	TYPE	EXIGENCE SEUIL EN MATIÈRE DE DROITS DE DIFFUSION	PROGRAMME DES ENVELOPPES DE RENDEMENT
LANGUE ANGLAISE	Projets de six épisodes ou moins ayant des dépenses admissibles inférieures à 400 k\$ par heure*	30 % des dépenses admissibles ou 100 k\$ par heure, soit le montant le moins élevé	1,50 \$ pour chaque 1,00 \$ de droits de diffusion admissibles par enveloppe ou 49 % des dépenses admissibles par projet, soit le montant le moins élevé
	Projets de sept épisodes ou plus ayant des dépenses admissibles inférieures à 400 k\$ par heure	40 % des dépenses admissibles ou 100 k\$ par heure, soit le montant le moins élevé	1,00 \$ pour chaque 1,00 \$ de droits de diffusion admissibles par enveloppe de rendement ou 49 % des dépenses admissibles par projet, soit le montant le moins élevé
	Projets ayant des dépenses admissibles de 400 k\$ ou plus par heure*	100 k\$ par heure	1,50 \$ pour chaque 1,00 \$ de droits de diffusion admissibles par enveloppe de rendement ou 49 % des dépenses admissibles par projet, soit le montant le moins élevé
LANGUE FRANÇAISE	Projets ayant des dépenses admissibles inférieures à 100 k\$ par heure	35 % des dépenses admissibles	49 % des dépenses admissibles par projet
	Projets ayant des dépenses admissibles entre 100 k\$ et 400 k\$ par heure	20 % des dépenses admissibles	
	Projets ayant des dépenses admissibles de plus de 400 k\$ par heure et jusqu'à 750 k\$ par heure	15 % des dépenses admissibles	
	Projets ayant des dépenses admissibles supérieures à 750 k\$ par heure	10% des dépenses admissibles	
	Projets de longs métrages documentaires ayant des dépenses admissibles entre 100 k\$ et 750 k\$	12 % des dépenses admissibles	
	Projets de longs métrages documentaires ayant des dépenses admissibles supérieures à 750 k\$	10 % des dépenses admissibles	

\* Pour les longs métrages documentaires en langue anglaise, la durée de diffusion du projet sera arrondie à la demi-heure la plus proche aux fins du calcul horaire du FMC dans cette section.

## ANNEXE D

Résultats du Programme de documentaires d'auteur  
de langue anglaise

	2010-2011		2011-2012	
	TV	MN	TV	MN
<b>Nombre de projets admissibles analysés</b>	21	12 avec R et É, 2 non financés avec R et É, 7 VSD ou en distribution numérique	43	29 avec R et É, 14 avec VSD ou en distribution numérique
<b>Demande totale (en M\$)</b>	2 843 656 \$	837 967 \$	8 000 000 \$	697 126 \$
<b>Projets financés</b>	20	11	17	11
<b>Critères de convergence</b>	11 financés avec R et É, 3 non financés avec R et É, 6 VSD ou distribution numérique		11 financés avec R et É, 3 non financés avec R et É, 3 en distribution numérique	
<b>Participation totale du FMC</b>	2 643 218 \$	806 782 \$	2 961 956 \$	538 044 \$
<b>Participation moyenne du FMC</b>	125 867 \$	73 344 \$	174 232 \$	48 913 \$
<b>Budget moyen</b>	403 630 \$	157 792 \$	579 595 \$	134 958 \$
<b>Projets de télévision présentant 15 % des droits de diffusion au moment du dépôt de la demande</b>	8		4	
<b>Projets de télévision ne présentant pas 15 % des droits de diffusion à ce jour*</b>	4*		13	
<b>Provinces participantes</b>	Alberta, Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse, Nunavut, Ontario, Québec et Saskatchewan		Colombie-Britannique, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec et Saskatchewan	
<b>Diffuseurs participants</b>	Bold (1), Canal D (1), CTS (1), documentary (2), ichannel (1), Knowledge (1), Superchannel (5), Télé-Québec (1), TFO (1) et TVO (5)		documentary (1), Movie Central (1), SRC-RDI (2), Superchannel (2), TVO (2) et CTS (1)	
<b>Tierces parties ayant déclenché l'admissibilité</b>	Alberta Film Development, The Banff Centre, Conseil des Arts du Canada, Conseil des arts et des lettres du Québec, Emploi-Québec, Grand conseil des Cris, ONF, Nunavut Film Commission, Rogers Documentary Fund, SODEC, distributeurs et investisseurs privés		Fonds Bell, Conseil des Arts du Canada, FCFVI, Conseil des arts et des lettres du Québec, Film Nova Scotia, Fonds Quebecor, Hot Docs, Nunavut Film Development Corporation, SODIMO, ONF, Rogers Documentary Fund, SaskFilm, Shaw Media — Hot Docs Completion Fund, Téléfilm, distributeurs et investisseurs privés	

\* À la fin de l'exercice financier 2010-2011, 13 projets n'avaient pas réussi à atteindre le seuil de 15 % en droits de diffusion. Ils ont eu droit à une prolongation jusqu'au 5 décembre 2011 pour y parvenir. Quatre projets n'ont pas encore atteint ce seuil.